**EPU35**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de la Grenade**

**27 janvier 2020**

Merci, Madame la Présidente.

Le Canada se réjouit des mesures positives prises par la Grenade depuis le dernier examen telles que la ratification de la Convention contre la torture, et encourage la poursuite de la coopération avec les mécanismes et organes internationaux des droits de l'homme.

Recommandations du Canada à l’intention de la Grenade :

1. Abroger les dispositions législatives qui criminalisent les pratiques homosexuelles entre adultes consentants.
2. Mettre en œuvre des programmes d’éducation et de sensibilisation concernant les droits de la personne et la lutte contre la discrimination, particulièrement afin de mettre un terme à la discrimination fondée sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre.
3. Renforcer les lois et les politiques publiques visant à éliminer la violence sexospécifique et la discrimination fondée sur le sexe et continuer à promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes.
4. Abolir la peine de mort.

Le Canada reconnaît les efforts de la Grenade pour s’attaquer à la violence sexospécifique, par exemple la mise sur pied d’une unité spéciale à l’intention des victimes et d’un programme d’assistance téléphonique pour le signalement des agressions sexuelles, et il encourage la Grenade à poursuivre sa lutte contre ce problème.